



Avec le SNEP et la FSU,
une profession rassemblée,
ça change tout !

INTRODUCTION analyse technique FPMA du 19 JUIN 2018

Nous avons été très sceptiques lorsque nous avons pris connaissance du contingent des entrants dans notre académie. **50** arrivants (39 entrants et 11 réintégrations) pour plus de **80** postes à pourvoir; un chiffre ubuesque au regard des besoins réels constatés particulièrement sur la Dordogne et le Lot et Garonne. Nous l'avons dénoncé tout au long de l'année, mais en vain, puisque vous n'avez visiblement pas fait le même calcul.

Pour ce qui est de notre analyse, il apparaît que la majorité des TZR ne pourra assurer sa fonction de remplacement de courte et moyenne durée. Ils boucheront péniblement les trous des postes délaissés par le manque d'arrivants dès la rentrée. Mais le total n'y suffira pas. Les contractuels seront très largement mis à contribution. Nous totalisons sur l'académie **12 postes vacants** et la perte de **20 postes de ZR**. . Quid des besoins de suppléance tout au long de l'année?

La Dordogne et le Lot et Garonne comptent à eux seuls **11 postes fixes vacants, 5 ZR vacantes** et perdent **10 ZR** après le mouvement. Restent **10 TZR** tous absorbés par les postes vacants, pour suppléer **370** professeurs : le rectorat mise donc sur la précarité.

La question est sérieuse: comment le rectorat a-t-il l'intention de résoudre l'équation permettant le respect de l'égalité de traitement des territoires ?

Grâce aux contractuels sans doute, ceux-là même qui sont les victimes de la baisse des recrutements au CAPEPS et entravés dans l'accomplissement de la totalité du cursus de leur formation. Mais, au regard du réel, ce potentiel n'offre pas une disponibilité à toute épreuve notamment dans les zones rurales. Or, tous les élèves ont droit à une EPS de qualité tout au long de l'année.

Dans notre académie, nous ne pouvons que constater l'existence d'un service public d'éducation précarisé qui :

- organise des affectations transitoires et l'instabilité des équipes EPS
- organise le manque d'EPS dès la rentrée (hormis les contractuels CDIés, puisqu'il vous faudra compter sur l'emploi de contractuels; auront-ils la garantie, pour les postes encore vacants au jour de la rentrée, d'être employés dès le mois de septembre ?)

Ces éléments participent au final à dégrader des ambiances et à produire des effets négatifs sur les conditions de travail des enseignants d'EPS.

Au-delà de ce constat déficitaire, nous tenons à remercier les services du Rectorat pour leur disponibilité. En effet, la qualité des échanges que nous avons pu avoir, nous ont permis d'affiner nos propositions de chaînes, afin d'améliorer le nombre et le rang des collègues mutés.